



RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

Jeudi 15 décembre 2022 à 20 H

Affiché le 08 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre BLANC



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022
2. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Cœur de Bourg / Cœur de Ville
3. Projet de convention de gestion relative à l'aménagement de sécurisation sur la RD 204 à passer avec le Conseil Départemental
4. Création d'un poste permanent d'adjoint technique – service entretien
5. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
6. Autorisation dépenses investissement anticipées 2023
7. Questions diverses